

CONTRIBUTION A L'EVALUATION DU SCHEMA D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DANS LE VAL-D'OISE 2008-2011

A lors que la toute récente Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 fixe les nouvelles règles du jeu en matière de petite enfance, la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise se penche sur le bilan de la période précédente pour se donner les outils de réflexion nécessaires pour poursuivre et amplifier une dynamique déjà engagée à travers le schéma directeur des actions en faveur de la petite enfance, construit en partenariat avec le conseil général du Val d'Oise depuis 2007.

La politique départementale d'accueil du jeune enfant, initiée et conduite depuis 2003 sous l'égide de la commission départementale d'accueil du jeune enfant a connu différentes étapes dont la plus récente s'est organisée autour de six axes prioritaires ayant trait à l'information des familles sur les modes d'accueil, à la facilitation de l'accès des familles ayant des contraintes spécifiques aux offres existantes, au développement et l'optimisation des places d'accueil, à la valorisation du mode d'accueil par les assistantes maternelles, à l'implication des usagers dans l'élaboration de l'offre. Le dernier axe s'appuie sur le développement des outils d'aide à la

décision et des processus d'évaluation avec la création d'un observatoire de la petite enfance.

Si la Caf du Val-d'Oise est un acteur majeur de l'élaboration de la politique petite enfance, en ce sens qu'elle participe, par ses financements, à l'offre d'accueil pour les jeunes enfants, elle se positionne aussi comme experte pour peser dans les décisions locales et participer de très près à l'élaboration des schémas territoriaux de gouvernance de la petite enfance.

Aussi, la contribution qu'elle apporte à l'évaluation de certains axes du précédent schéma, avec l'appui de la Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision, s'inscrit résolument dans ce rôle d'experte et dans les perspectives nationales relatives à la politique familiale visant à renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires. Elle a donc inscrit cette évaluation en proposant différentes échelles d'analyse avec la vision de la réduction des disparités territoriales et des inégalités sociales. Par cette contribution, elle se propose de suivre si les tendances mises en évidence pourront être régulées afin d'éclairer les futures prises de décisions.

L'implantation des Relais assistantes maternelles (Ram) et des Points conseil petite enfance (Pcpe) dans le Val-d'Oise

Carte 1.a & 1.b

■ Les Ram dans le Val-d'Oise en 2012

En 2012, le nombre de Ram s'élève à 52, essentiellement localisés dans la partie sud-est du département. Plus de 75 % d'entre eux (40) ont une gestion municipale, dont 3 sous forme de convention entre communes : Magny-en-Vexin qui a conventionné avec Bray-et-Lu, Chaussy, Maudétour-en-Vexin, Montreuil-sur-Epte et Saint-Gervais ; Persan avec Bernes-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise ; et Beaumont-sur-Oise avec la commune de Mours. La commune d'Argenteuil fait figure d'exception dans le cadre de cette couverture territoriale des Ram, puisque deux y sont implantés.

Par ailleurs, 7 Ram associatifs sont présents sur le territoire. L'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC 95) assure la gestion de 3 Ram situés à Moisselles, Montsourt (au centre-est du département) et Parmain (au nord). Les 4 autres Ram ont une vocation itinérante, l'association « La Nouvelle Etoile » en assume la gestion. Ces Ram sont situés au centre et à l'est du département. Le Ram itinérant 1 a un périmètre d'intervention éclaté sur les communes de Bouffémont, Champagne-sur-Oise, Puisseux-en-France qui s'est étendu aux communes de Mafliers et Le Thillay en 2010.

Dans le Val-d'Oise, 54 communes se sont regroupées en 4 communautés de communes pour assurer la couverture territoriale des Ram. La communauté d'Us « Les 3 Vallées et Haut-Plateau du

Vexin » située à l'Ouest du département regroupe 20 communes. Celles de Marines « Val de Viosnes » et de Génicourt « Val de Sausseron », au nord du Val-d'Oise, en couvrent respectivement 13 et 11. La communauté de communes de Luzarches « Pays de France », la seule située à l'est du département, regroupe 10 communes.

Un Ram situé à Sarcelles est géré directement par la Caf.

■ Les Pcpe dans le Val-d'Oise en 2012

Au cours de la Convention d'objectif et de gestion 2008-2012 (Cog), des Pcpe ont été créés. Ils sont principalement situés dans certaines communes du sud-est du département où les Ram municipaux prédominent.

En 2008, c'est la ville d'Argenteuil, en partenariat avec la Caf, qui a expérimenté une première offre de service petite enfance dans le cadre d'un appel à projet national. En 2010, 5 villes se sont engagées à leur tour : Courdimanche, Deuil-la-Barre, Franconville, Louvres, et Villiers-le-Bel. Deux autres villes ont suivi en 2011 : Jouy-le-Moutiers et Pierrelaye. En 2012, trois villes ont conventionné : Arnouville, Fosses et Sannois.

Ainsi, 11 Pcpe ont été créés et sont en activité.

En 2008, le territoire du Val-d'Oise compte 40 Ram et 1 Pcpe. Les Ram en gestion municipale sont déjà en forte proportion (80 %) ; parmi ces 32 établissements, aucun n'est en convention de communes. Ceux de Persan et Magny-en-Vexin étaient en gestion municipale simple en 2008. A cette date, c'est la commune de Goussainville qui fait figure d'exception puisque deux Ram municipaux y sont implantés.

Par ailleurs, les Ram en gestion associative sont au nombre de 4 : 3 ont une vocation itinérante (le Ram itinérant 4 n'existait pas en 2008) et celui de Cormeilles-en-Parisis a un périmètre d'intervention fixe, circonscrit à la commune. La gestion de ce dernier sera dévolue à la municipalité en 2012.

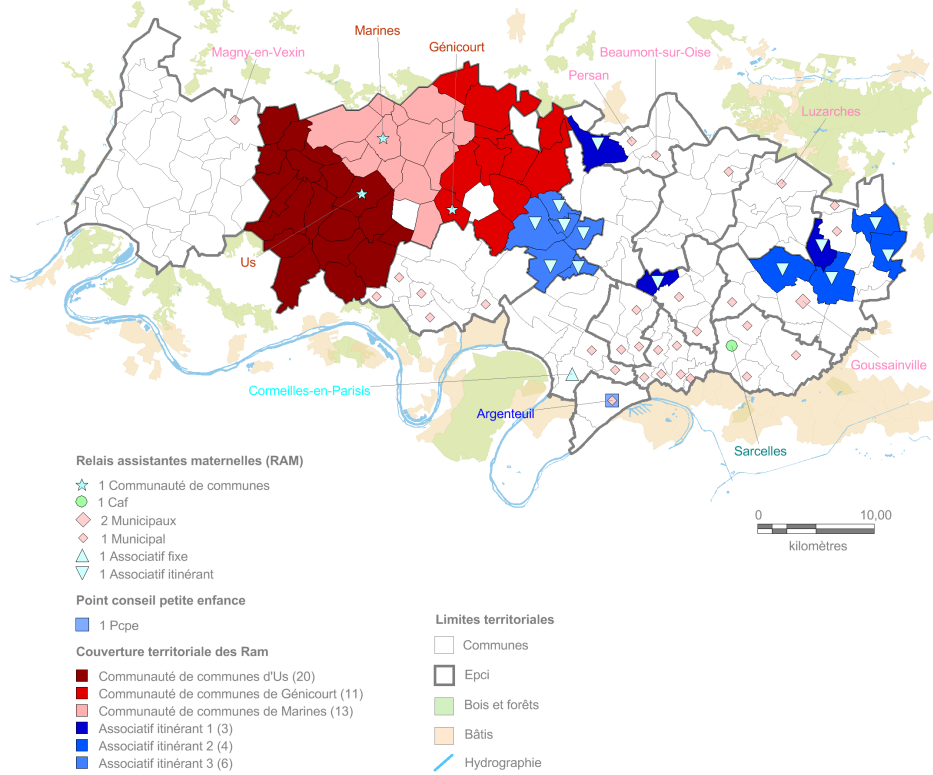
En 2008, seules 44 communes étaient regroupées en 3 communautés de communes. Le Ram situé à Luzarches, en gestion municipale à cette date, s'est transformé au cours de la période 2008-2012 en gestion regroupée en communauté de communes.

Le Ram de Sarcelles était déjà géré directement par la Caf.

Au démarrage de la Cog 2008-2012, un seul Pcpe était implanté dans le Val-d'Oise sur la commune d'Argenteuil.

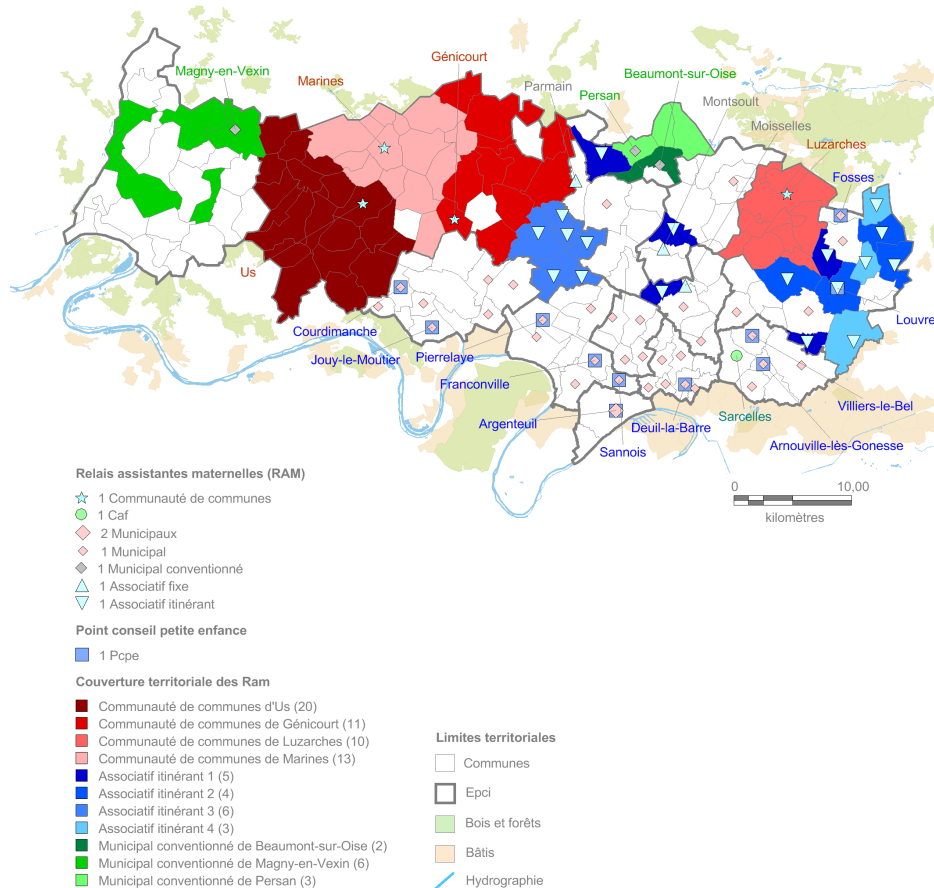
Carte 1.a

Couverture territoriale des Relais assistants maternelles et des Points conseils petite enfance dans le Val-d'Oise en 2008



Carte 1.b

Couverture territoriale des Relais assistants maternelles et des Points conseils petite enfance dans le Val-d'Oise en 2012



L'implantation des équipements et les enfants de moins de 3 ans dans le Val-d'Oise

Carte 1.c

Pour évaluer le nombre d'enfants de moins de 3 ans, il a été retenu comme indicateur les naissances domiciliées des années 2009, 2010, 2011 émanant de l'état-civil. Elles s'élèvent à 57 785. Ce choix résulte du fait que tout enfant peut avoir droit à un mode de garde et ses parents à de l'information sur l'ensemble des moyens qui concourent à l'offre de garde dans le département. Dans un premier temps, il s'est agi d'analyser la couverture territoriale des Ram et des Pcpe au regard des près de 58 000 enfants de moins de 3 ans que compte le département fin 2011.

Dans 119 communes du Val-d'Oise, soit près des 2/3, le nombre d'enfants de moins de 3 ans ne dépasse pas 100. Seules 17 communes (9 %) abritent plus de 1 000 enfants dont 4 plus de 2 000 : Argenteuil (6 197), Cergy (3 722), Sarcelles (3 559) et Garges-les-Gonnesse (2 386). Ces dernières sont situées dans la partie sud-est du département où sont concentrés les Ram municipaux et les Pcpe.

En 2012, 10 communes ont un Ram qui couvre entre 100 (Viarmes) et moins de 500 (Enghien-les-Bains) enfants de moins de 3 ans, soit 27 % de l'ensemble des Ram dont la gestion est municipale. C'est aussi le cas pour 13 autres communes (35 %) ayant entre 500 (Saint-Leu-la-Forêt) et moins de 1 000 (Eaubonne) enfants de moins de 3 ans. Enfin, 11 communes (30 %) ont un Ram couvrant entre 1 000 (Taverny) et moins de 2 000 (Villiers-le-Bel) enfants de moins de 3 ans et 2 (Garges-les-Gonnesse et Argenteuil) de plus de 2 000. Avec ses 6 200 jeunes enfants, la commune d'Argenteuil qui dispose de 2 Ram a une couverture territoriale d'un Ram pour plus de 3 000 enfants.

Les communes qui ont conventionné entre-elles, pour assurer un meilleur service à la demande susceptible d'émerger sur leur territoire, disposent d'un taux de couverture hétérogène allant de 110 (Magny-en-Vexin) enfants de moins de 3 ans couverts par un Ram à 822 (Persan).

Dans les 4 communautés de communes présentes sur le département, les Ram desservent de 262 (Génicourt, « Val de Sausseron ») à 428 (Marines, « Val de Viosnes ») enfants de moins de 3 ans.

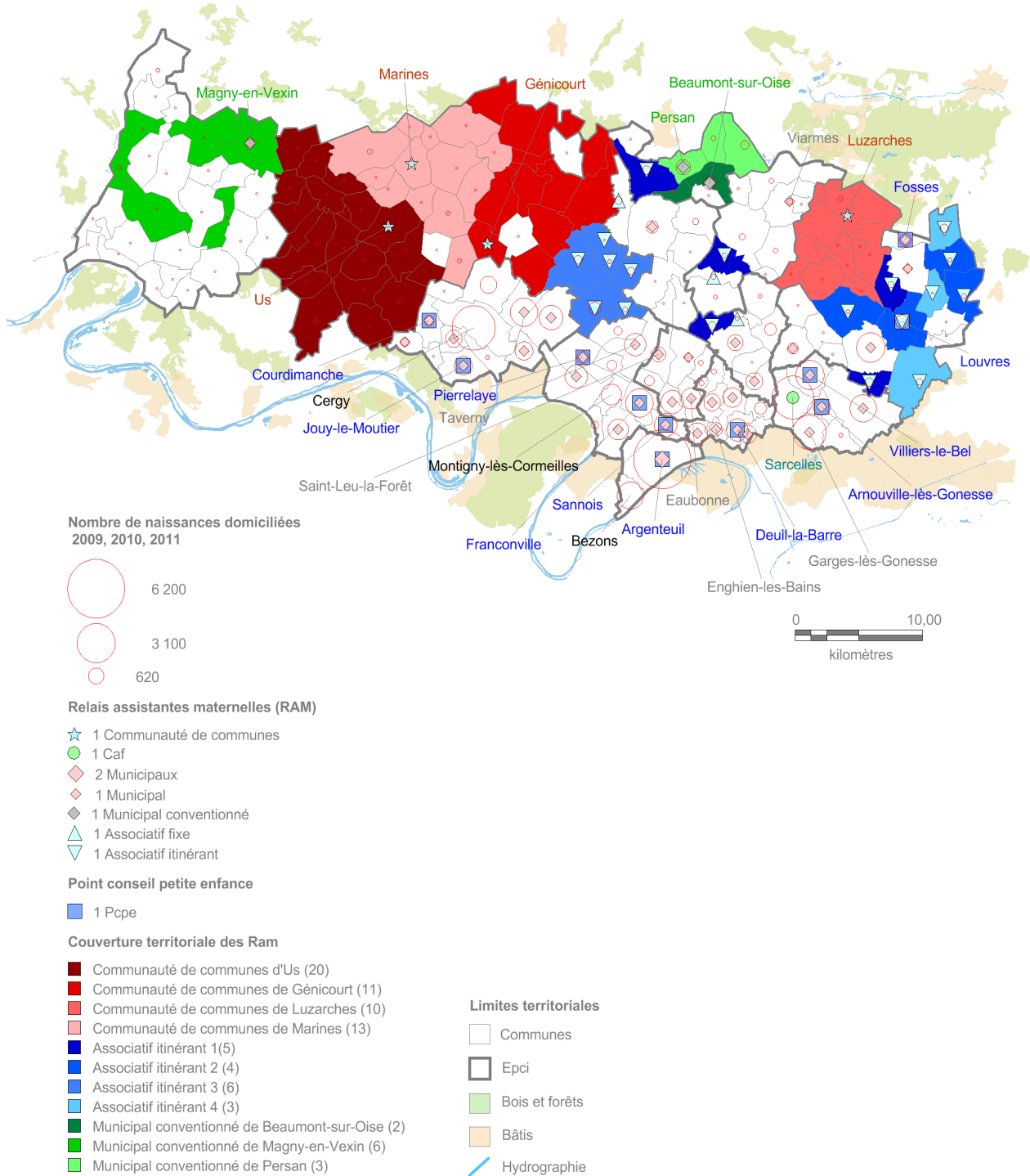
S'agissant des Ram associatifs itinérants, le nombre d'enfants couverts par ce type de structure s'étage entre 360 (pour le Ram itinérant 4) et 931 (pour le Ram itinérant 3).

Finalement, une absence de Ram est pointée dans 3 villes qui ont plus de 1 000 enfants de moins de 3 ans : Cergy (3 722), Bezons (1 569) et Montigny-lès-Cormeilles (1 036).

Avec ses 11 Pcpe créés tout au long de la Cog 2008-2012, le département du Val-d'Oise a renforcé l'information mise à disposition des familles dans leur recherche sur les modes d'accueil en assurant une couverture territoriale plus homogène, en complémentarité des Ram. Plus du tiers des Pcpe sont situés sur des communes de moins de 500 jeunes enfants : Courdimanche, Pierrelaye, Fosses et Louvres. À l'inverse, 5 Pcpe desservent des communes qui dépassent 1 000 naissances domiciliées dont Argenteuil.

Avec ses près de 6 200 enfants de moins de 3 ans, 2 Ram gérés par la commune et la présence d'un Pcpe, Argenteuil s'impose comme un pôle en matière de petite enfance dans le département.

Couverture territoriale des Relais assistants maternelles et des Points conseils petite enfance pour les enfants de moins de 3 ans dans le Val-d'Oise



Sources : Caf 95-2012, Insee, état civil 2009, 2010, 2011

L'implantation des équipements au regard des assistantes maternelles

Carte 2.a

Un des objectifs du Schéma d'accueil petite enfance de la Caf du Val-d'Oise, sur la période 2008-2012, était de contribuer au développement du suivi, de l'accompagnement et de la professionnalisation des assistantes maternelles. Dans ce sens, deux indicateurs ont été retenus : le nombre de communes ayant créé un deuxième Ram et le nombre de communes ayant créé un Ram itinérant. L'étude de l'implantation des Ram a fait l'objet de l'analyse précédente commentant la couverture territoriale des Ram en 2012.

La Cog 2013-2017 a aussi affiché comme objectif le développement et l'accompagnement d'un accueil individuel de qualité. La branche Famille doit, en effet, favoriser la structuration et le développement des Ram afin d'atteindre l'objectif d'un Ram pour 70 assistantes maternelles ⁽¹⁾ afin de mieux mailler le territoire.

La situation observée en 2012 sur le département du Val-d'Oise fait ressortir que :

- 62 communes, soit 33,5 % de l'ensemble des communes, ont un taux de couverture des assistantes maternelles par les Ram de zéro du fait de l'absence d'assistantes maternelles sur leur territoire.

- 43 communes, soit 23,2 % de l'ensemble des communes, ont une couverture par Ram comprise entre 10 et 64 assistantes maternelles : 10 communes ont des Ram gérés par la municipalité, 3

disposent des Ram associatifs fixes (Moisselles, Montsoul et Parmain), 3 sont couvertes par le Ram associatif itinérant 4 (Roissy-en-France, Survilliers et Villeron), 11 appartiennent à la communauté de communes de Génicourt, 10 à celle de Luzarches et 6 sont conventionnées sous le pilotage de Magny-en-Vexin.

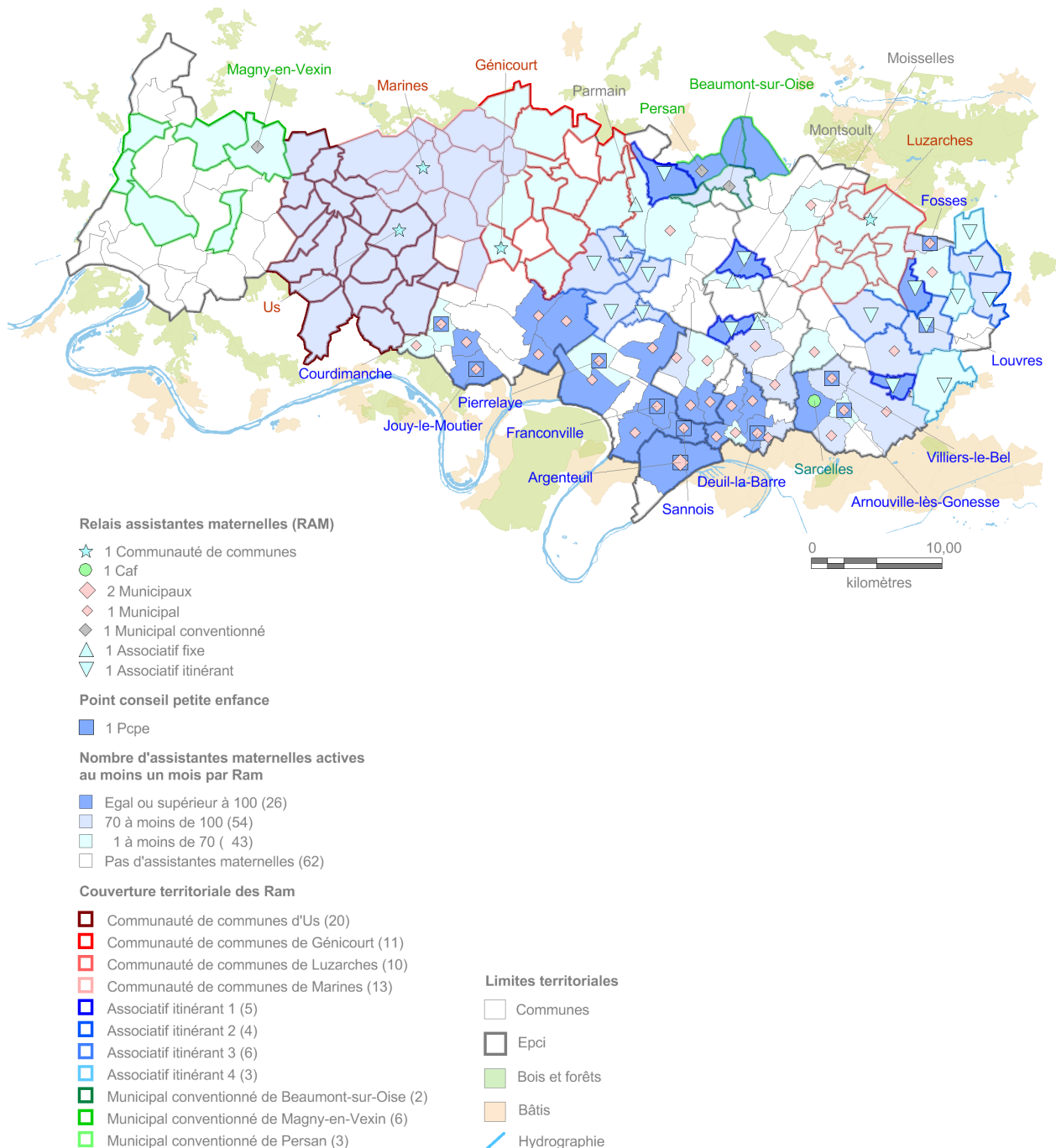
- 54 communes, soit 29,2 % de l'ensemble des communes, ont une couverture par Ram comprise entre 70 et 100 assistantes maternelles : 9 communes ont des Ram municipaux, 2 sont conventionnées sous la direction de Beaumont-sur-Oise, 13 appartiennent à la communauté de communes de Marines, 4 sont couvertes par le Ram associatif itinérant 2 (Fontenay-en-Parisis, Louvres, Saint-Witz et Vemars), 20 appartiennent à la communauté de communes d'Us et 6 sont couvertes par le Ram associatif itinérant 3 (Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Frepillon, Meriel, Mery-sur-Oise et Valmondois).

- 26 communes, principalement situées au sud du département, où les naissances domiciliées sont aussi les plus nombreuses, ont une couverture par Ram supérieure à 100 assistantes maternelles dont 17 communes (soit près des 2/3) ont des Ram gérés par la municipalité. Parmi les 9 communes restantes, la ville de Sarcelles, dont le Ram est piloté par la Caf, couvre 155 assistantes maternelles. L'effort d'un meilleur maillage du territoire devra donc porter sur les 80 communes ayant une couverture par Ram supérieure à 70 assistantes maternelles.

(1) Il s'agit des assistantes maternelles actives au moins un mois. En 2012, le département du Val-d'Oise compte 5 836 professionnelles.

Carte 2.a

Taux de couverture des assistantes maternelles actives au moins un mois par les Ram dans le Val-d'Oise



Sources : Caf 95-2012, Données Cnaf 2011, Centre Paje emploi, Acooss

L'offre potentielle de garde par les assistantes maternelles dans le Val-d'Oise

Carte 2.b

Cette partie a pour but de mettre en lien l'offre potentielle de garde pour les enfants de moins de 3 ans (14 998 places potentielles) par les assistantes maternelles (5 836 actives au moins un mois) avec les équipements délivrant de l'information et du conseil sur le territoire val-d'oisien.

Dans le Val-d'Oise, en moyenne, 26 places sont offertes par les assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2011.

Une trentaine de communes (27) n'ont pas d'assistante maternelle en exercice, soit 15 % de l'ensemble des communes. Il s'agit de petites communes éclatées sur le département. Parmi celles-ci, 3 communes n'abritent aucun enfant de moins de 3 ans (Gadancourt, Epinay-Champlatreux et Charmont).

Une commune val-d'oisienne sur cinq a une offre potentielle de garde inférieure à la moyenne départementale : Garges-les-Gonnesse (9,2 places), Villiers-le-Bel (10,5 places), Sarcelles (11,2 places), Goussainville (12,8 places), Gonesse (14,2 places), Argenteuil (16,5 places), Bezons (17,4 places), Pontoise (17,4 places), Saint-Ouen-l'Aumône (19,9 places), Cergy (24,7 places)... . Ces communes ont un nombre d'enfants de moins de 3 ans supérieur à 1 000.

Un peu moins de la moitié des communes du département (44 %) ont une offre potentielle de

garde comprise entre 26 et 51 places pour 100 enfants. Elles sont situées, en grande partie, à l'est du département.

Au final, 38 communes (21 %) ont une offre de garde supérieure à 51 places pour 100 enfants ; 11 d'entre-elles dépassent même les 100 places pour 100 enfants. Ces dernières ont un nombre de places potentielles estimées supérieur à celui du nombre d'enfants de moins de 3 ans, très faible sur le territoire de la commune : Hodent (1 enfant de moins de 3 ans), Puiseux-Pontoise (5), Maudétour-en-Vexin (3), Omerville (6)... .

S'agissant de la mise en relation entre l'offre potentielle de garde par les assistantes maternelles actives pour les jeunes enfants et l'implantation des Ram et des Pcpe sur le territoire, certaines communes se distinguent par la présence d'un Ram et d'un Pcpe pour un faible nombre d'enfants de moins de 3 ans. Elles se caractérisent par des taux d'offre potentielle de garde par les assistantes maternelles dépassant la moyenne départementale de 26 places pour 100 jeunes enfants : Courdimanche (46,4 places), Fosses (42,2 places), Jouy-le-Moutier (39,1 places), Pierrelaye (28,3 places)... ; ces communes sont suréquipées au regard de leur nombre d'enfants de moins de 3 ans. Cette observation peut nourrir utilement la réflexion des acteurs engagés sur le schéma d'accueil de la petite enfance.

Méthodologie :

L'offre potentielle de garde correspond au nombre de places qui sont disponibles pour les enfants âgés de moins de 3 ans. Pour déterminer l'offre constituée par les 5 836 professionnelles en activité au moins un mois, il leur est affecté le nombre moyen d'agrément réservés aux enfants âgés de 0 à 3 ans calculé à partir des données de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des affaires sociales et de la santé et de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Ce nombre s'établit à 2,57 pour le département du Val-d'Oise en 2011.

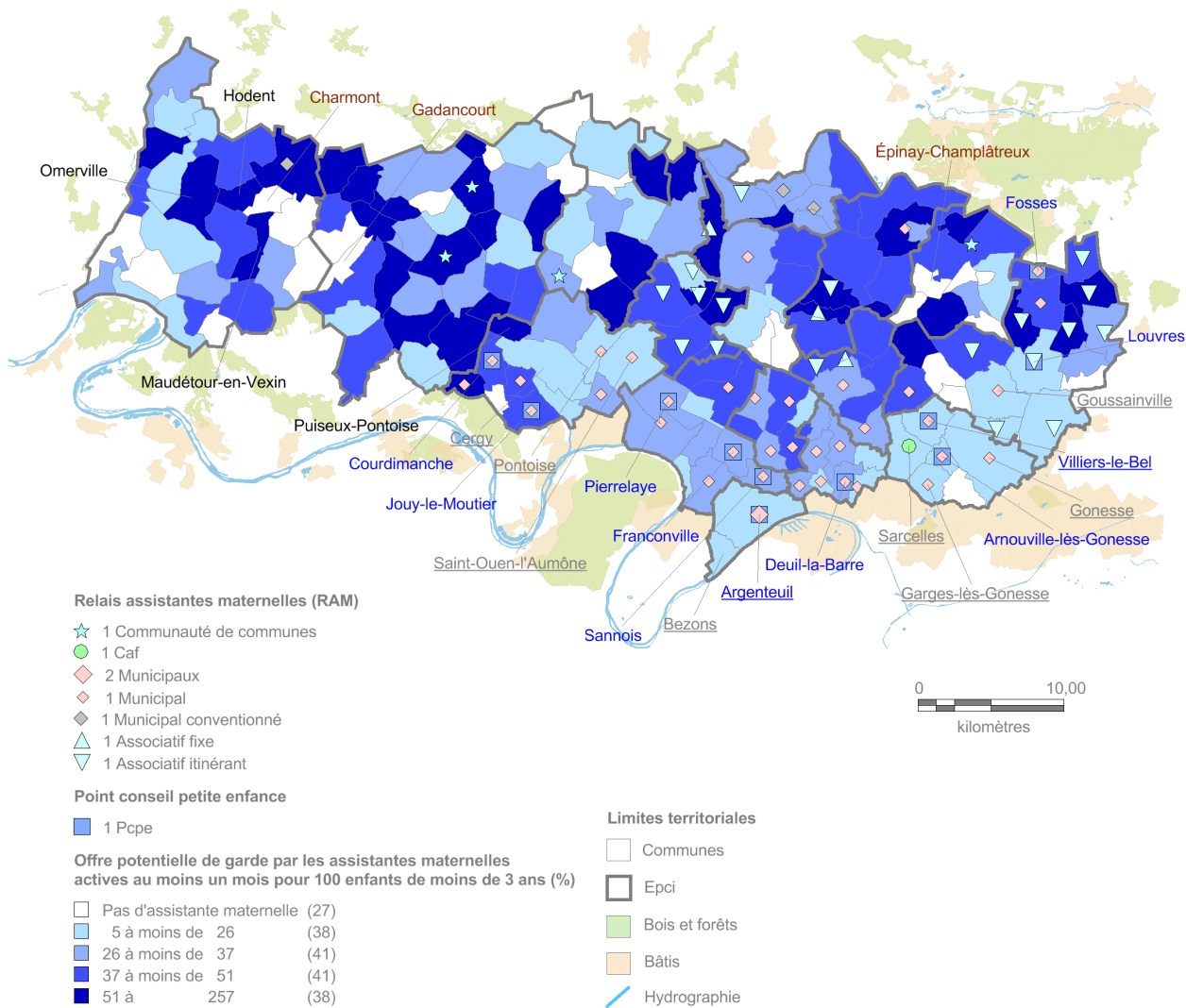
Au final, l'offre potentielle de garde est le ratio entre le potentiel de places (nombre d'assistantes maternelles actives au moins un mois multiplié par la clé départementale 2,57) et le nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2011 (naissances domiciliées 2009, 2010, 2011).

Le besoin en places est déterminé à partir des naissances domiciliées qui constituent une donnée déclinable à la commune et disponible régulièrement.

Carte 2.b

Offre potentielle de garde par les assistantes maternelles actives
au moins un mois pour 100 enfants de moins de 3 ans dans le Val-d'Oise

Moyenne départementale : 26,0 places potentielles pour 100 enfants de moins de 3 ans



Sources : Caf 95-2012,
Données Cnaf 2011, Centre Paje emploi, Acoiss,
Insee, état civil 2009, 2010, 2011,

L'accueil collectif dans le Val-d'Oise en 2008

Carte 3.a

En 2008, le nombre de places en Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) s'élève à 7 719 sur tout le département val-d'oisien pour les 56 400 enfants de moins de 3 ans (naissances domiciliées de 2006, 2007 et 2008). En tenant compte des places offertes par les deux établissements dont la gestion est hors-département, la structure multi-accueil « Les Petits charperons rouges » à Enghien gérée à Clichy (120) et la Halte-Garderie itinérante gérée à Paris (12), le nombre total de places atteint 7 851 : 3 013 places sont offertes par les structures multi-accueil, 2 140 places par les crèches collectives, 1 645 places par les crèches familiales, 1 023 en Haltes-Garderies et 30 en crèches parentales.

Le nombre moyen de places pour 100 enfants est de 13,7 dans le Val-d'Oise. Moins d'un quart des communes (22 %) ont un nombre de places en Eaje supérieur à cette moyenne dont 6 % (13 communes) supérieur ou égal à 28 places pour 100 enfants : Luzarches (28,0 places), Seraincourt (30,8 places), Enghien-les-Bains (31,3 places), L'Isle-Adam (31,8 places), Vauréal (33,6 places), Saint-Witz (34,3 places), Beauchamp (36,6 places),

Le Plessis-Bouchard (39,2 places), Montlignon (44,1 places), Marines (46,7 places), Le Perchay (66,7 places), Roissy-en-France (117,2 places) et Chennevières-les-Louvres (285,7 places). Ces communes ont un très bon taux de couverture par les Eaje pour un nombre d'enfants de moins de 3 ans relativement faible : 12 communes ont un nombre de naissances domiciliées sur les années 2006, 2007 et 2008 inférieur à 500 dont 6 inférieur à 100 (Seraincourt, Saint-Witz, Montlignon, Le Perchay, Roissy-en-France et Chennevières-les-Louvres) ; seule Vauréal compte 661 jeunes enfants.

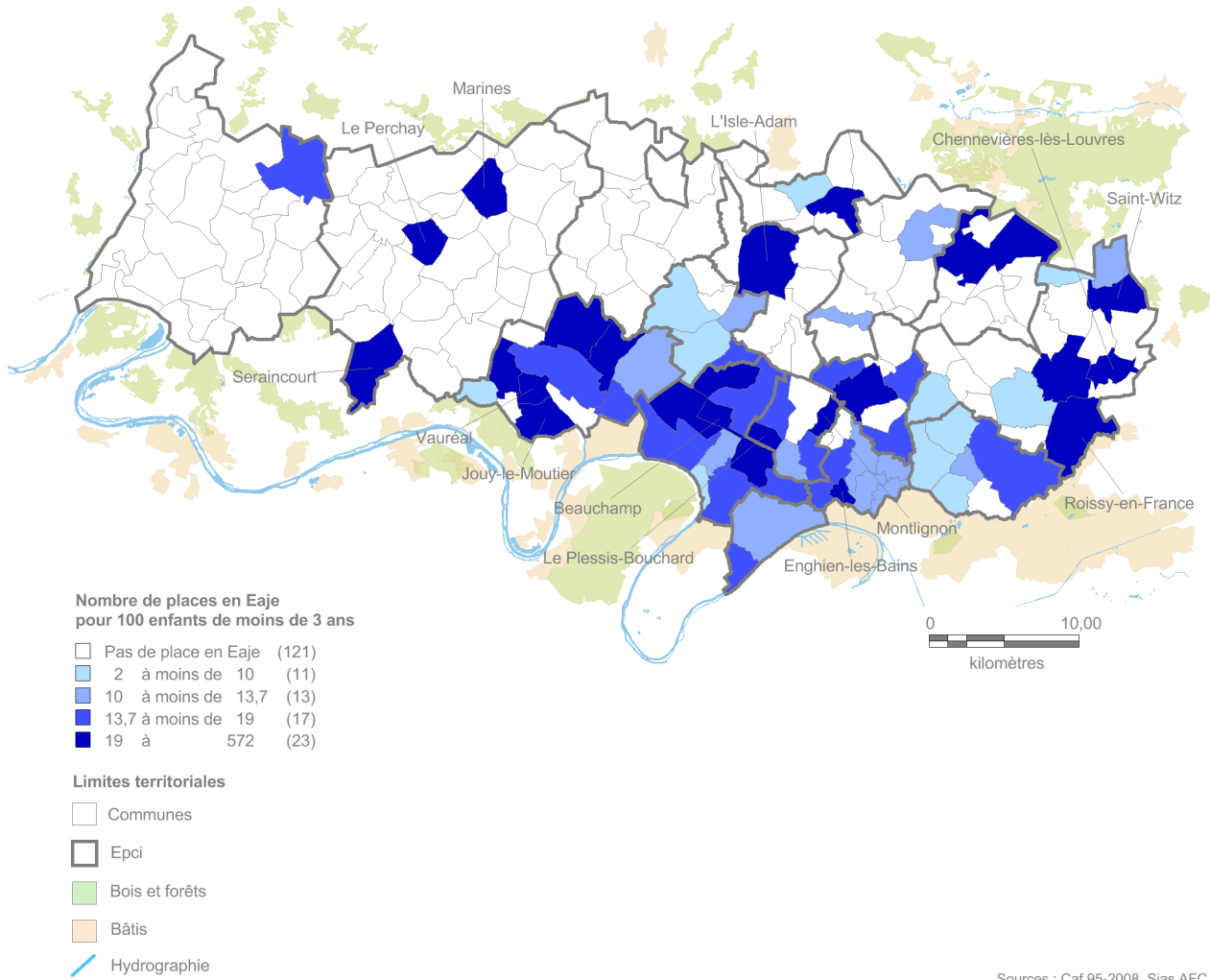
Près des deux tiers (65,4 %) des communes du Val-d'Oise ne sont pas dotées d'équipements d'accueil collectif du jeune enfant. Elles sont principalement situées à l'ouest et au nord-est du département. Aucune ne dépasse un nombre d'enfants de moins de 3 ans supérieur à 215.

Avec seulement une vingtaine de naissances domiciliées entre 2006 et 2008 et 60 places en Eaje en 2008, Chennevières-les-Louvres domine avec près de 300 places, (285,7) pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Carte 3.a

Nombre de places en Etablissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans dans le Val-d'Oise en 2008

Moyenne départementale : 13,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans



Sources : Caf 95-2008, Sias AFC, Insee, état civil 2006, 2007, 2008,

L'accueil collectif dans le Val-d'Oise en 2011

Carte 3.b

En 2011, le nombre de places en Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) s'élève à 8288 soit 489 places (6,3 %) de plus qu'en 2008 : 3 171 places sont offertes par les structures multi-accueil, 2 503 places par les crèches collectives, 1 594 places par les crèches familiales, 995 en Haltes-Garderies, 15 en crèches parentales et 10 en microcrèches.

Le nombre moyen de places pour 100 enfants est de 14,3. Plus d'une commune sur cinq (22 %) connaît un nombre de places en Eaje supérieur à cette moyenne, dont 11 communes supérieur à 30 places pour 100 enfants : Séraincourt (30,4 places), L'Isle-Adam (31,7 places), Le Plessis-Bouchard (37,2 places), Marines (39,1 places), Montlignon (39,5 places), Saint-Witz (42,1 places), Enghien-les-Bains (52,0 places), Le Perchay (66,7 places), Beauchamp (73,8 places), Roissy-en-France (133,3 places) et Chennevières-lès-Louvres (300,0 places). Il s'agit des mêmes communes qu'en 2008 à l'exception de Luzarches et Vauréal.

Ces communes ont un très bon taux de couverture par les Eaje pour un nombre d'enfants de moins de 3 ans relativement faible : toutes ont un nombre de naissances domiciliées sur les années 2009, 2010 et 2011 inférieur à 500 dont 5 communes inférieur à 100 (Seraincourt, Saint-Witz, Montlignon, Le Perchay et Chennevières-les-Louvres).

Plus de 6 communes val-d'oisiennes sur 10 (63,8 %) ne sont pas dotées d'équipements d'accueil collectif du jeune enfant. Elles sont principalement situées à l'ouest et au nord-est du département. Aucune ne dépasse un nombre d'enfants de moins de 3 ans supérieur à 223. Elles sont 118 en 2011 soit 3 de moins qu'au début de la précédente Cog 2008-2012 : Saint-Martin-du-Tertre (11,3 places pour 100 jeunes enfants), Saint-Prix (20,2 places) et Presles (24,2 places) disposent à présent d'une offre d'accueil collective sur leur territoire.

En 2011, Chennevières-les-Louvres se distingue une nouvelle fois avec un nombre de places en Eaje supérieur au nombre d'enfants de moins de

3 ans et donc avec un nombre de places pour 100 enfants supérieur à 100 (300), tout comme Roissy-en-France (133).

L'évolution de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans a été étudiée selon le niveau de la capacité théorique d'accueil en 2008, point de départ de l'évaluation du Schéma d'accueil de la petite enfance.

Les 121 communes n'ayant pas d'offre d'accueil du jeune enfant en 2008 sont naturellement exclues de cette analyse. Le rassemblement des 64 autres communes en 3 groupes selon leur capacité d'accueil théorique pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans en 2008, permet de constater que l'offre s'est davantage développée dans les communes les moins bien dotées. Elle permet également de voir que la progression de la population des enfants âgés de moins de 3 ans a été plus forte dans ces mêmes communes. Ainsi, les 24 communes ayant les capacités théoriques d'accueil les plus faibles en 2008 – strictement inférieures à la moyenne départementale de 13,7 – sont celles ayant connu le plus fort développement de l'offre avec + 392 places (soit une hausse moyenne de + 16,3 places par commune). Ce sont également celles ayant vu la population des enfants âgés de moins de 3 ans croître le plus fortement avec + 601 enfants (soit une augmentation moyenne de 25 enfants par commune).

Pour les deux autres groupes, la hausse moyenne de l'offre observée par commune entre 2008 et 2011 décroît avec le niveau de la capacité d'accueil pour 100 jeunes enfants en 2008. Elle passe ainsi de + 5,4 places pour celles ayant un taux de couverture compris entre 13,7 et moins de 19 à +0,4 places pour celles initialement les mieux dotées (capacité théorique d'accueil supérieur ou égal à 19).

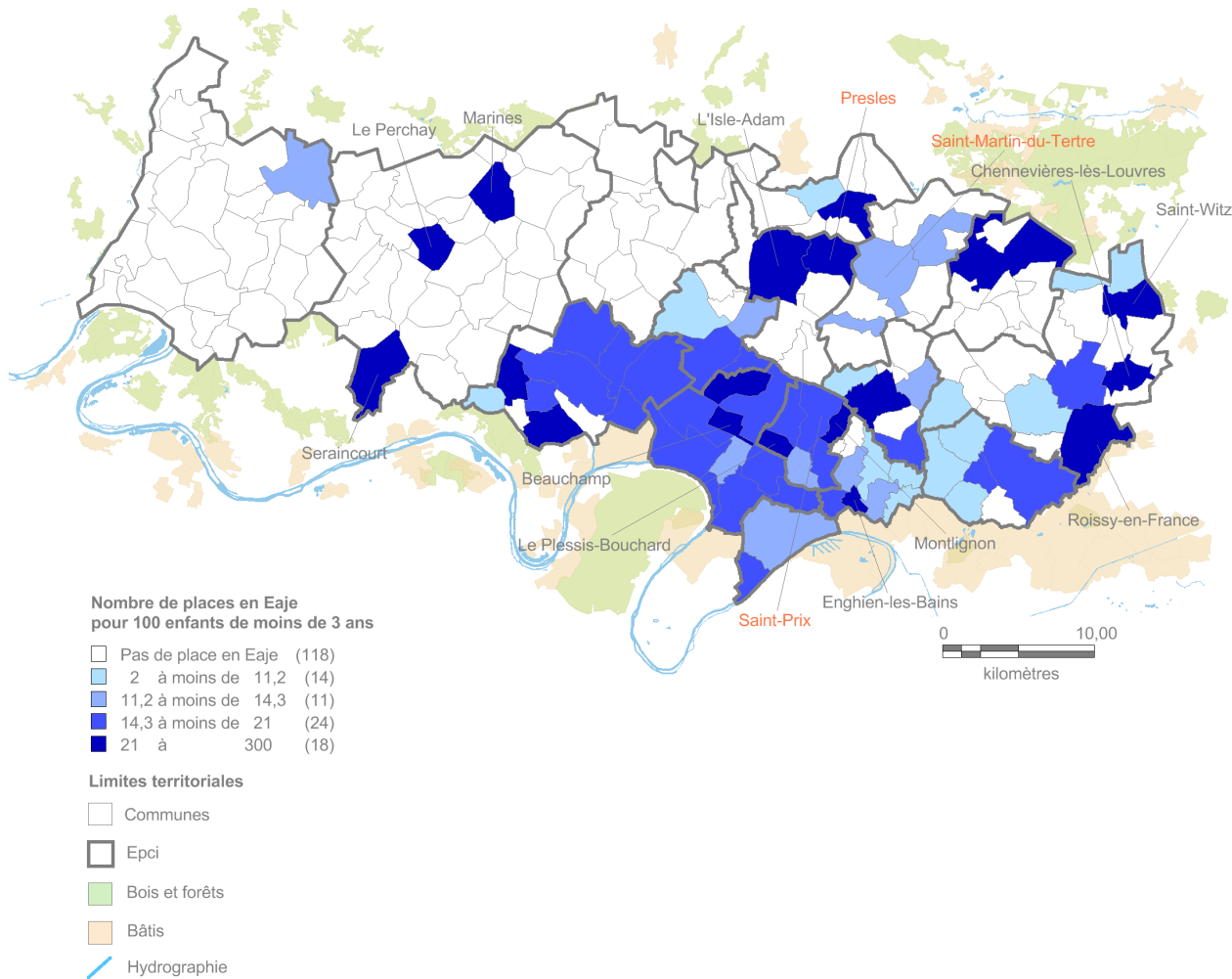
L'évolution du besoin de garde, approchée par le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans, montre une tension forte existant au niveau de la couverture du besoin de garde. La moyenne de l'évolution du besoin en nombre d'enfants est toujours plus forte à celle de l'offre en nombre de places. Le ratio entre les deux varie de 1,9 à 44,8 pour les communes les mieux dotées.

Capacité théorique d'accueil en 2008 pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans	Nombre de communes dans le département	Evolution de l'offre en nombre de places		Evolution du besoin en nombre d'enfants	
		Total	Moyenne par commune	Total	Moyenne par commune
Strictement inférieur à 13,7	24	392	16,3	601	25
Entre 13,7 et moins de 19	17	91	5,4	395	23,2
Supérieur ou égal à 19	23	9	0,4	412	17,9

Carte 3.b

Nombre de places en Etablissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans dans le Val-d'Oise en 2011

Moyenne départementale : 14,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans



Sources : Caf 95-2011, Sias AFC, Insee, état civil 2009, 2010, 2011

L'évolution de l'accueil collectif entre 2008 et 2011

Carte 3.c

Entre 2008 et 2011, le nombre total de places en Eaje a connu une évolution de +0,6 point. Les deux tiers des communes du Val-d'Oise (118), situées à l'Ouest du département, ne sont pas concernées par une évolution du nombre de places parce qu'elles ne disposent d'aucun Etablissement d'accueil collectif : crèches collectives, crèches familiales, haltes-garderies, établissements multi-accueil.

le taux de couverture des moins de 3 ans pour les modes de garde formels a progressé dans 28 communes dont 6 malgré une stagnation du niveau de l'offre (le nombre d'enfants de moins de 3 ans ayant diminué) : Saint-Witz, Viarmes, Meriel, Auvers-sur-Oise, Ermont et Villiers-le-Bel.

Plus concrètement, 4 communes ont une évolution nulle car le nombre de places en Eaje n'a

Évolution par commune	De l'offre	Du besoin	De la capacité pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans
Indicateurs de distribution	En nombre de places	En nombre d'enfants	En point de pourcentage
Minimum	-101	-57	-16
Premier quartile	0	-4	0
Deuxième quartile	0	0	0
Troisième quartile	0	8	0
Maximum	153	253	37
Moyenne	3,1	7,5	0,6

Selon les communes, l'évolution de la capacité d'accueil présente des disparités. La variation du nombre de places offertes passe de -101 à +153, sachant que seulement 23 communes du département ont un supplément de places nettes d'accueil. Cette progression de l'offre doit être rapportée à une population des enfants âgés de moins de 3 ans, elle-même de taille variable selon les communes et qui a pu connaître des évolutions également contrastées durant cette période. Ainsi, d'après les données liées aux naissances domiciliées de l'Insee, un quart des communes a connu une baisse du nombre de jeunes enfants supérieur ou égal à -4, tandis qu'un autre quart des communes a vu le nombre d'enfants de moins de 3 ans augmenter de plus de +8. Par ailleurs,

pas évolué sur la période 2008 et 2011. Il s'agit d'Ecouen, Fosses, Le Perchay et Montmorency.

Parmi les communes ayant connu une évolution, 35 ont une évolution négative entre 2008 et 2011, dont 17 % (6 communes) de plus de 5 points : Vauréal (-16,4 pts), Marines (-7,7 pts), Bouffémont (-5,9 pts), Pierrelaye (-5,7 pts), Ezanville (-5,5 pts) et Osny (-5,3 pts).

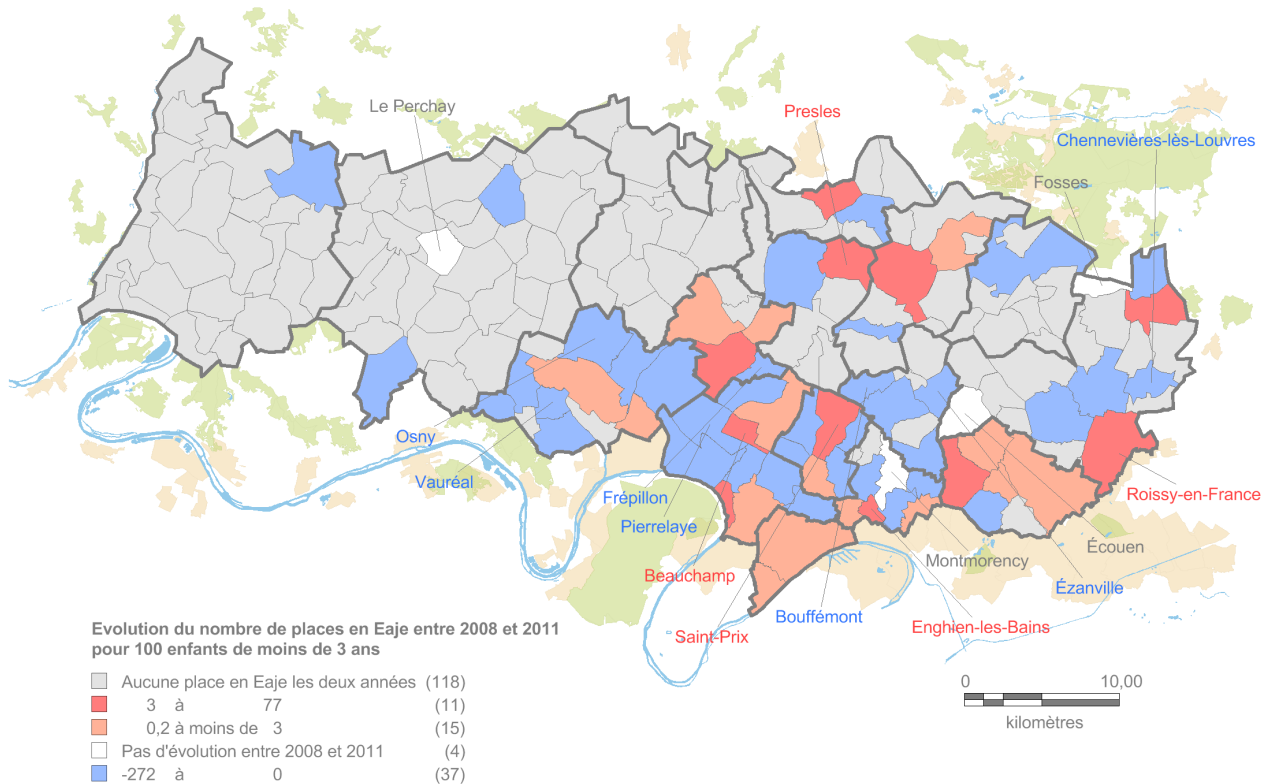
À Vauréal, l'évolution négative est liée aux diminutions des agréments des places en crèches familiales.

Enfin, 28 communes ont connu, quant à elles, une évolution positive entre 2008 et 2011 dont 25 au-dessus de la moyenne départementale de +0,6 point et 4 au-dessus de 20 points : Saint-Prix (+20,2 pts), Enghien-les-Bains (+20,7 pts), Presles (+24,2 pts), Beauchamp (+37,2 pts).

Carte 3.c

Evolution de la part du nombre de places en Etablissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans entre 2008 et 2011

Moyenne départementale : + 0,6 point entre 2008 et 2011



Sources : Caf 95-2008/2011, Sias AFC, Insee, état civil 2006, 2007, 2008 / 2009, 2010, 2011

Les enfants à bas revenus dans le Val-d'Oise

Carte 3.d

Méthodologie :

Pour étudier la pauvreté, les Caf utilisent la notion de bas revenus et calculent un seuil et un taux de bas revenus en se limitant au champ des allocataires, c'est-à-dire aux personnes percevant des prestations, âgées de moins de 65 ans et non agriculteurs et aux seuls étudiants avec enfants percevant une prestation sociale ou familiale. Les Caf prennent en compte les revenus avant impôts des foyers allocataires sans prise en compte des revenus patrimoniaux, auxquels sont ajoutées les prestations familiales et sociales, et utilisent pour le calcul des unités de consommation l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée : 1 pour l'allocataire ou 1,2 pour l'allocataire monoparental ; 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ; 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

En 2011, le seuil de bas revenus calculé sur le champ des données Caf à partir de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) est fixé à 984 euros par UC et par mois.

Un enfant est dit à bas revenus lorsqu'il vit dans un foyer allocataire sous le seuil de pauvreté.

Pour calculer la part d'enfants à bas revenus dans le Val-d'Oise, le nombre d'enfants vivant à bas revenus a été rapporté aux enfants de moins de 3 ans calculés à partir des naissances domiciliées de 2009, 2010 et 2011.

Le développement de l'accueil des enfants issus de familles en situation de pauvreté est un objectif de la nouvelle Cog 2013-2017. L'objectif est d'atteindre une présence, à minima, de 10 % d'enfants issus de familles sous le seuil de bas revenus. Le suivi des publics accueillis dans les Eaje sera réalisé dès 2014 à partir des données sur les participations familiales. Actuellement, pour le bilan de la précédente Cog 2008-2012, ces outils ne sont pas disponibles. Il a semblé intéressant, pour pointer l'éventuel accès des enfants de familles les plus modestes, d'étudier leur situation sur le territoire val-d'oisien. En 2011, dans le Val-d'Oise, la part des enfants de moins de 3 ans à bas revenus est de 23,5 %.

Une commune sur dix a une part supérieure à cette moyenne régionale dont la moitié à plus de 30 %. Si une attention particulière pour accueillir les enfants issus de familles modestes doit être portée par la Caf sur les communes où le poids des enfants à

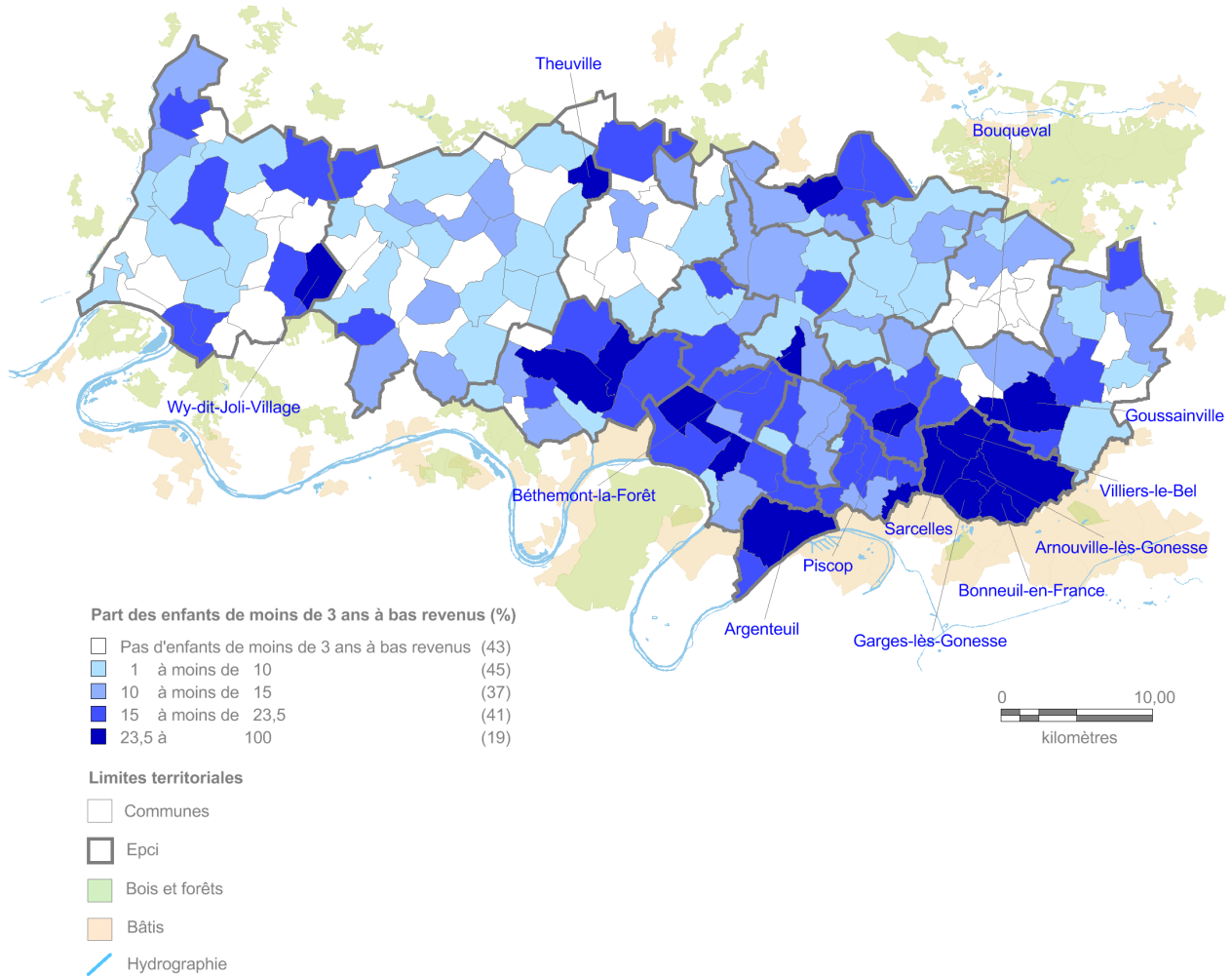
bas revenus est particulièrement élevé : Argenteuil (31,7 %), Wy-dit-joli-village (33,3 %), Arnouville-lès-Gonesse (35,1 %), Goussainville (36 %), Bonneuil-en-France (37,5 %), Sarcelles (38 %), Villiers-le-Bel (40,2 %), Garges-lès-Gonesse (44,8 %), Theuville (100 %), il convient de différencier les communes au très faible nombre d'enfants de moins de 3 ans (inférieur à 50 enfants de moins de 3 ans : Béthémont-la-Forêt, Bouqueval, Piscop, Wy-dit-joli-village, Bonneuil-en-France, Theuville) de celles qui ont plus de 1 000 enfants de moins de 3 ans.

Près d'un quart des communes Val-d'oisiennes (45) ont un taux d'enfants pauvres compris entre 1,5 % et 9,8 % ; le nombre d'enfants de moins de 3 ans de ces communes n'excédant pas 270. Un autre quart ne compte aucun enfant de moins de 3 ans à bas revenus. Au final, près de la moitié des communes du département (47 %) ne sont pas concernées par la pauvreté des enfants ; elles sont principalement situées à l'ouest et au nord-est du Val-d'Oise.

Carte 3.d

Part des enfants vivant dans un foyer à bas revenus dans le Val-d'Oise

Moyenne départementale : 23,5 %



Sources : Caf 95-2011, Insee, état civil 2009, 2010, 2011

L'offre d'accueil totale dans le Val-d'Oise

Carte 3.e

Méthodologie :

Pour évaluer l'offre d'accueil du département par les modes de garde, il est tenu compte des places mises à disposition pour les enfants de moins de 3 ans offertes chez les assistantes maternelles actives, en établissements collectifs ou familiaux et par les salariés à domicile à partir des compléments de modes de gardes (garde à domicile ou structure). Le taux de couverture correspond à la somme de cette offre d'accueil rapportée au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans.

En 2011, sans compter les enfants préscolarisés, le taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par les modes de garde est de 41,2 % dans le Val-d'Oise : les assistantes maternelles offrent 26 places pour 100 jeunes enfants, les salariés à domicile une place pour 100 jeunes enfants et les établissements d'accueil 14,2 places pour 100 jeunes enfants.

Plus de la moitié (54 %) des communes du Val-d'Oise ont un taux de couverture par les modes de garde supérieur à la moyenne départementale. Parmi elles, 16 communes dépassent les 100 % en matière de couverture par les modes de garde. Il s'agit, comme indiqué précédemment, de com-

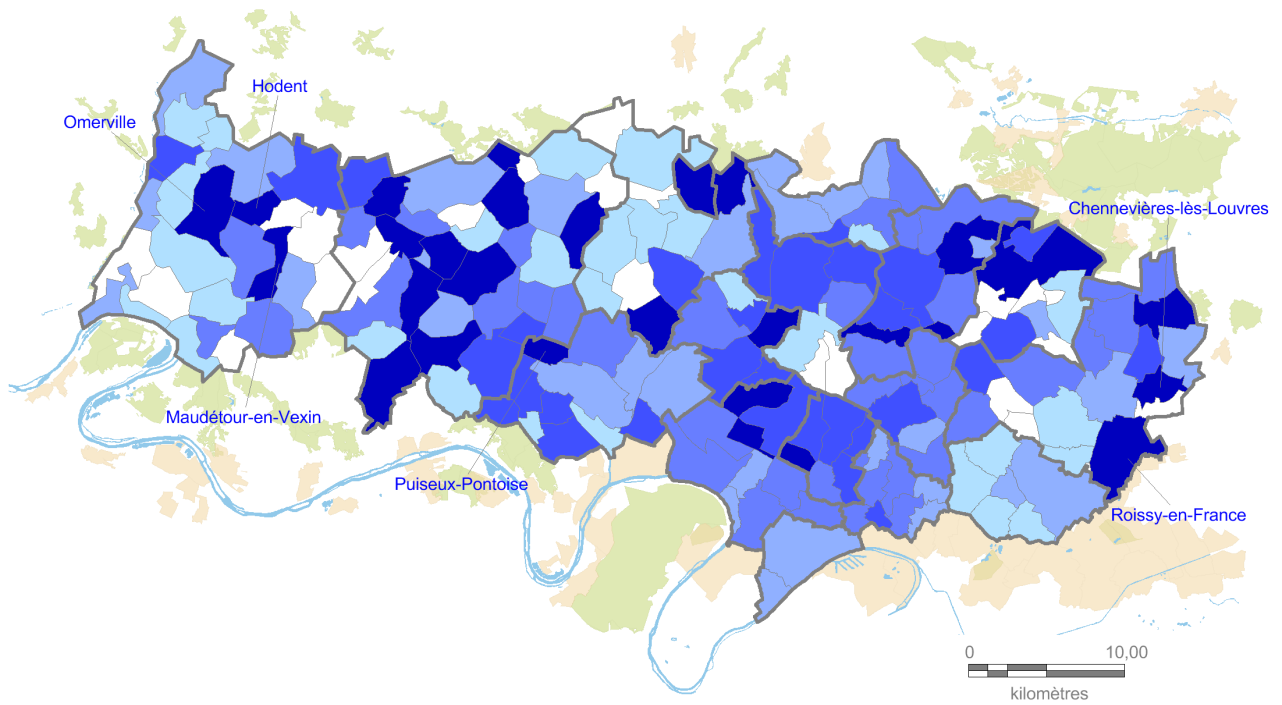
munes au faible nombre d'enfants de moins de 3 ans, pour lesquelles l'offre dépasse la demande ; 6 communes dépassent même les 150 % : Roissy-en-France, Omerville, Maudetour-en-Vexin, Puisseux-Pontoise, Hodent et Chennevières-lès-Louvres.

Par conséquent, un peu moins de la moitié (46 %) des communes du Val-d'Oise pourraient être considérées, en 2011, comme territoires prioritaires visant à réduire ces inégalités territoriales constatées au regard de l'offre d'accueil des jeunes enfants. Parmi elles, 25 communes n'ont aucune offre de mode de garde que ce soit en accueil collectif, familial, individuel ou à domicile.

Carte 3.e

Taux de couverture total des enfants de moins de 3 ans par les modes de garde

Moyenne départementale : 41,2 pour 100 enfants de moins de 3 ans (hors enfants préscolarisés)



Taux de couverture par les modes de garde pour 100 enfants de moins de 3 ans (hors enfants préscolarisés)

□	Aucun mode de garde	(25)
□	2 à 28	(29)
□	28 à 41,2	(31)
□	41,2 à 54	(41)
□	54 à 70	(31)
□	70 à 329	(28)

Limites territoriales

□	Communes
□	Epci
■	Bois et forêts
■	Bâtis
—	Hydrographie

Sources : Caf 95-2011, Sias AFC, Données Cnaf 2011, Centre Paje emploi, Acoiss Insee, état civil 2009, 2010, 2011

L'offre d'accueil globale par les modes de garde

dans le Val-d'Oise

Carte 3.f

Méthodologie :

Au final, pour évaluer l'offre globale d'accueil du département, il est tenu compte de tous les modes possibles : accueil collectif, accueil individuel, accueil à domicile ainsi que l'accueil préscolaire (scolarisation des moins de 3 ans).

Le taux de couverture correspond à la somme de cette offre globale d'accueil rapportée au nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans. Au niveau national, dans le cadre de la Cog 2013-2017, le taux de couverture global en accueil des jeunes enfants est égal, en 2011, à 54 %. Il y est préconisé que tous les territoires dont le taux de couverture est inférieur au taux moyen national de 54 % sont donc ciblés en territoire prioritaire.

En 2011, enfants préscolarisés inclus, le taux de couverture global des enfants de moins de 3 ans par les modes de garde est de 42,2 % dans le Val-d'Oise ; une place pour 100 enfants étant alors offerte en plus pour les enfants préscolarisés. Ces derniers sont au nombre de 914 sur l'ensemble du département.

Plus de la moitié (54,1%) des communes du Val-d'Oise ont un taux de couverture par les modes de garde supérieur à la moyenne départementale dont 60 communes supérieur au taux de couverture moyen national de 54 %.

Parmi elles, les 16 mêmes communes citées dans la hiérarchie précédente dépassent les 100 % en matière de couverture par les modes de garde ; dont les 6 communes citées à plus de 150 % : Roissy-en-France, Omerville, Maudetour-en-Vexin, Puiseux-Pontoise, Hodent et Chennevières-lès-Louvres.

In fine, un peu moins de la moitié des communes du Val-d'Oise sont donc considérées, en 2011, comme

territoires prioritaires au regard des efforts à accomplir en matière d'accueil des jeunes enfants. Parmi elles, 25 communes n'ont aucune offre de mode de garde que ce soit en accueil collectif, familial, individuel, à domicile mais aussi scolaire.

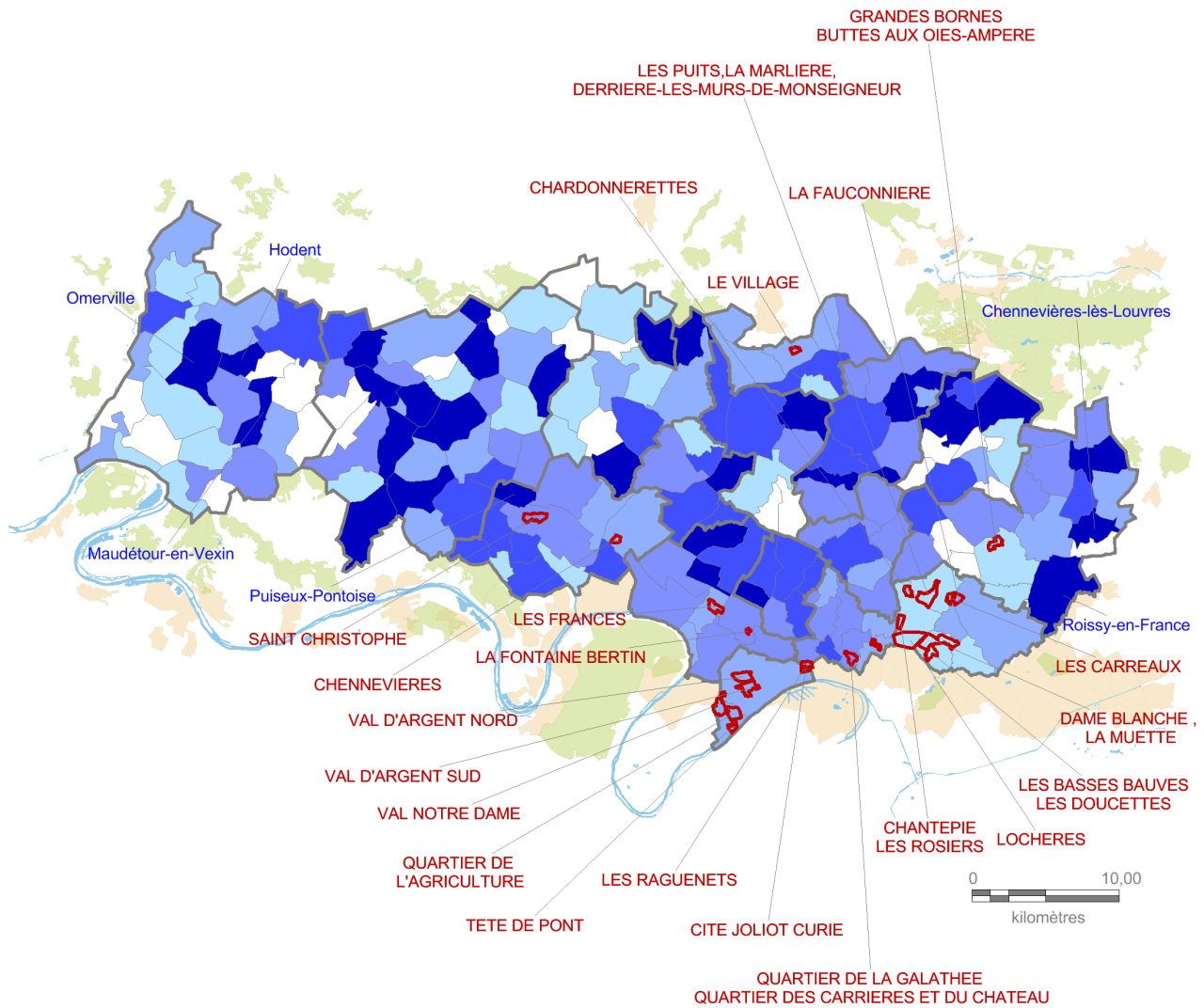
■ [Eclairage sur les Zones de la politique de la ville dans le Val-d'Oise et leur situation au regard de la couverture de l'offre de garde](#)

Le Val-d'Oise compte 22 Zones urbaines sensibles (Zus) essentiellement situées dans le sud-est du département. Près de 9 Zus sur 10 (86 %) sont situées sur des communes où le taux de couverture global des enfants de moins de 3 ans par les modes de garde est inférieur à la moyenne départementale : 36 % entre 2 et 28 places pour 100 enfants et 50 % entre 28 et 42,2 places pour 100 enfants. Seules 3 Zus sont situées dans des communes où le taux de couverture global est supérieur à 42,2 places pour 100 enfants, Cergy, Saint-Gratien, Franconville.

Carte 3.f

Taux de couverture global des enfants de moins de 3 ans par les modes de garde

Moyenne départementale : 42,2 pour 100 enfants de moins de 3 ans (enfants préscolarisés inclus)



Taux de couverture global pour 100 enfants de moins de 3 ans par les modes de garde (enfants préscolarisés inclus)

□	Aucun mode de garde	(25)
□	2 à moins de 28	(27)
□	28 à moins de 42,2	(33)
□	42,2 à moins de 54	(40)
□	54 à moins de 70	(31)
□	70 à 329	(29)

Limites territoriales

□	Communes
□	Epci
□	Zone Urbaine Sensible
■	Bois et forêts
■	Bâtis
—	Hydrographie

Sources : Caf 95-2011, Sias AFC, Données Cnaf 2011, Centre Paje emploi, Acoess et Education nationale, Insee, état civil 2009, 2010, 2011

Définitions :

■ Relais assistantes maternelles

Les relais assistantes maternelles (Ram) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Le gestionnaire peut être une collectivité territoriale (commune, communauté de communes), un centre communal ou intercommunal d'action sociale, une association, une mutuelle, etc. La caisse d'Allocations familiales et, le cas échéant, la caisse de Mutualité sociale agricole participent au financement des Ram en versant au gestionnaire une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement.

Ils sont animés par une professionnelle de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les Ram apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par les Ram constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

■ Points conseils petite enfance

La Caf du Val-d'Oise a développé la mise en place de Points conseils petite enfance. Cette offre vise à améliorer l'information des familles sur les spécificités des différents modes d'accueil des jeunes enfants existants sur leur commune. Cette action a été inscrite dans le cadre du Schéma Directeur des Actions Partenariales pour l'accueil de la Petite Enfance signé en juin 2009 entre le département et la Caf du Val-d'Oise pour la période 2009 à 2012. Elle a mobilisé l'ensemble des acteurs de la petite enfance des villes, du Conseil Général (services de PMI) et de la Caf.

Objectifs du dispositif

- Mieux informer les familles sur les modes d'accueil de la petite enfance existant sur la commune, leurs disponibilités et les droits ouverts à la naissance de l'enfant (congé parental, prestations...)
- Conseiller et orienter les familles pour faciliter leur choix en matière de modes d'accueil pour leur(s) enfant(s)
- Construire des outils et processus permettant de simplifier les recherches par les familles et mettre en place localement une information précoce, efficace, coordonnée et accessible.

A cette fin, une convention d'objectifs a été signée avec chaque commune et la Caf avec un co-financement.

■ Etablissements d'accueil du jeune enfant

Les établissements d'accueil du jeune enfant regroupent plusieurs catégories d'établissement conçus et aménagés afin de recevoir dans la journée, collectivement et de façon régulière ou occasionnelle, les enfants âgés de moins de 6 ans, sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance. Ces établissements sont soumis au respect d'une réglementation prévue dans le code de la santé publique (article R. 2324-16 et suivants) et font l'objet d'un avis ou d'une autorisation de fonctionnement délivré par le président du conseil général après avis des services de la protection maternelle et infantile (Pmi). Les locaux respectent les normes de sécurité exigées pour les établissements recevant du public et sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants. Ces établissements sont majoritairement gérés par des collectivités territoriales (communes, intercommunalités) ou par des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, mais la gestion peut aussi être associative, parentale ou assurée par des entreprises privées, dans le cadre notamment de crèches de personnel. On distingue :

- Les **crèches collectives** qui s'adressent généralement aux enfants de moins de 4 ans amenés à fréquenter régulièrement la structure. Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les **crèches parentales (2)** qui sont gérées par des parents, dans le cadre d'une association. Les familles peuvent être amenées, selon leurs disponibilités, à participer à l'accueil des enfants aux côtés des professionnels de la crèche. Le nombre d'enfants accueilli est limité à 20 (parfois 25) ;
- Les **haltes-garderies** sont un mode de garde occasionnel et de courte durée. Certaines haltes-garderies accueillent de façon plus permanente les jeunes enfants dont les parents travaillent à temps partiel ;
- Les établissements « **multi-accueil** » qui combinent l'accueil régulier et occasionnel -crèche et halte-garderie- ou l'accueil collectif et familial. Leur souplesse de fonctionnement leur permet de répondre à des besoins très diversifiés : accueil à temps complet, temps partiel, accueil ponctuel ou en urgence, etc. Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire.

(2) Etablissements percevant la Prestation de Service Unique. Cette dernière concerne l'accueil des enfants de moins de quatre ans ou l'accueil d'enfants handicapés de moins de six ans. Elle est conditionnée à la production d'un projet d'établissement et d'un règlement intérieur et correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire d'un établissement d'accueil du jeune enfant, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Cnaf, déduction faite des participations familiales.

- Les **microcrèches** qui n'accueillent que 10 enfants maximum et bénéficient de conditions particulières, s'agissant notamment de la fonction de direction et des modalités d'encadrement des enfants.

- Les **crèches d'entreprise** qui accueillent les enfants du personnel d'une ou de plusieurs entreprises ou établissements publics (administrations, hôpitaux...) et sont en général situées à proximité de l'entreprise parfois dans ses locaux ;

- Les **jardins d'enfants** : il s'agit de structures d'éveil réservées aux enfants âgés de 2 à 6 ans. Ils offrent un accueil avec une amplitude d'ouverture correspondant aux horaires pratiqués par l'école maternelle ou une crèche collective.

■ Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg)

Il concerne les ménages faisant garder leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée, une garde à domicile, une association ou une entreprise habilitée, ou par une microcrèche.

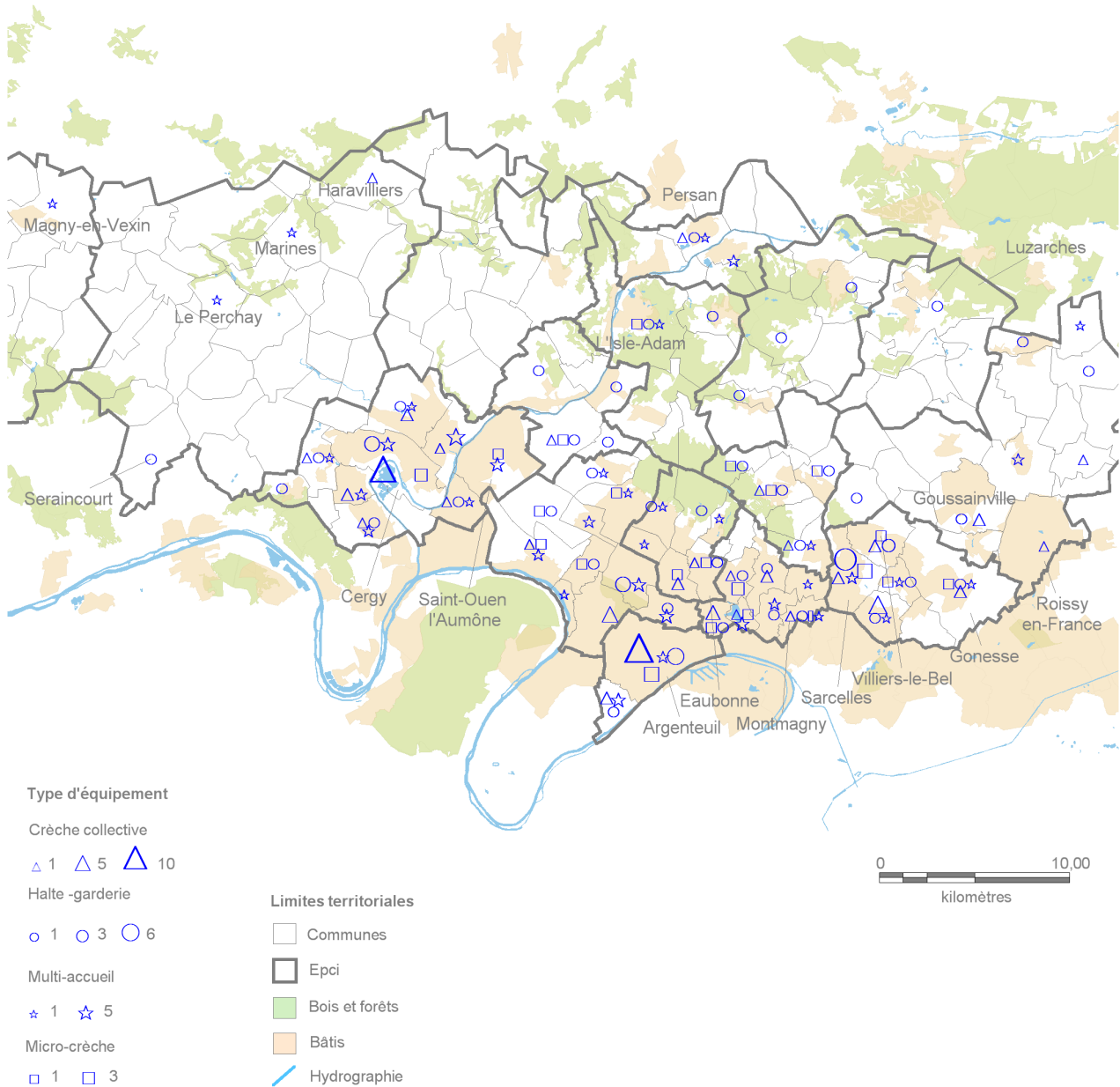
Concernant les entreprises, associations et microcrèches, celles-ci doivent être habilitées par la préfecture et/ou par le conseil général et ne pas déjà percevoir une subvention de la Caf. L'enfant doit y être gardé au minimum 16h dans le mois. Le montant du remboursement partiel de la facture, payée à la structure dépend des revenus des ménages, du nombre d'enfants et de leur âge. Les montants Cmg sont versés par enfant en cas de recours à une ou plusieurs assistantes maternelles agréées ou une microcrèche (contrairement au recours à plusieurs modes de garde à domicile où la prestation est versée par famille).

En cas de recours à une association, entreprise ou microcrèche

Montants mensuels maximum de la prise en charge du coût total facturé en vigueur du 1er avril 2013 au 31 mars 2014

<i>Age de l'enfant</i>	Quand l'association ou l'entreprise emploie une assistante maternelle		
Moins de 3 ans	693,34 €	577,79 €	462,24 €
De 3 à 6 ans	346,67 €	288,90 €	231,12 €
<i>Age de l'enfant</i>	Quand l'association ou l'entreprise emploie une garde à domicile ou en cas de microcrèche		
Moins de 3 ans	837,81 €	722,23 €	606,68 €
De 3 à 6 ans	418,91 €	361,12 €	303,34 €

Les établissements d'accueil de la petite enfance dans le Val d'Oise en 2012



A la fin de l'année 2012, 215 établissements dans le Val d'Oise accueillent des jeunes enfants. Les établissements d'accueil se caractérisent par leur diversité et la pluralité de leurs modes d'accueil: on distingue notamment l'accueil collectif et l'accueil familial.

L'accueil collectif est prépondérant (près de 9 établissements sur 10) mais il recouvre des réalités diverses : les établissements dits multi-accueil offrent différents modes de prise en charge des enfants de moins de 3 ans contrairement aux structures mono-accueil, qui n'en offrent qu'un.